

MASTER LLCER

Langues, Littératures et Civilisations
Étrangères et Régionales

BILANGUE

parcours anglais / allemand

parcours anglais / espagnol

parcours anglais / italien

**LIVRET PÉDAGOGIQUE
2026-2027**

Table des matières

Contacts et informations pratiques	3
Calendrier de la formation.....	5
Semestre 1 à Lyon 3 : descriptif des enseignements.....	6
Semestre 2 : mobilité de langue B	12
Semestre 3 : mobilité de Langue A.....	13
Semestre 4 : stage de fin d'études	15
Le mémoire de stage	18
Format et normes de rédaction du mémoire de stage	22
La soutenance du mémoire de stage	30
Et après ?	32

NB : Ce livret est réalisé à des fins d'orientation. **Pour tout renseignement officiel, seule fait foi la maquette des enseignements**, également disponible dans l'espace Faculté des Langues de l'intranet de l'Université Lyon 3 (<http://facdeslangues.univ-lyon3.fr>).

Contacts et informations pratiques

Responsables de la formation

- Marion Bourdeau : marion.bourdeau@univ-lyon3.fr
- Hélène Soldini : helene.soldini@univ-lyon3.fr

Co-responsables par langue et tuteurs pédagogiques

- Marion Bourdeau (anglais) : marion.bourdeau@univ-lyon3.fr
- Marina Mestre (espagnol) : marina.mestre@univ-lyon3.fr
- Pierre-Yves Modicom (allemand) : pierre-yves.modicom@univ-lyon.fr
- Hélène Soldini (italien) : helene.soldini@univ-lyon3.fr

Gestionnaire de scolarité Master LLCER

- Déborah Bollon : deborah.bollon@univ-lyon3.fr // 04 78 78 77 74

Secrétariat Faculté des Langues

Bât. G, bureau 3437c - mezzanine

Campus de la Manufacture des Tabacs

6 rue Professeur Rollet - 69008 LYON

Service des Relations Internationales et coordinatrices de programmes d'échange

international.exchanges@univ-lyon3.fr

- Laëtitia Belot (Amérique du Nord, Irlande)
- Macarena Labbe-Zamorano (Amérique Latine, Espagne, Grèce, Italie, Malte, Portugal)
- Chloé Lecadre (Royaume-Uni, Turquie, Afrique du Sud, Océanie)
- Marta Smyrnova (Benelux, Pays d'Europe Centrale et Orientale, Pays Germanophones et Nordiques, Kazakhstan)

Gestionnaire des bourses de mobilités études et stages

- Pauline Dutheil : bourses-internationales@univ-lyon3.fr

Centre de Compétences en Langues (CCL)

- ccl@univ-lyon3.fr // 0478787387

Campus de la Manufacture des Tabacs (salle 219 - 2ème étage)

6 rue Professeur Rollet - 69008 LYON

Bureau des stages de la Faculté des Langues

- stageslangues@univ-lyon3.fr // 04 78 78 73 42

Faculté des Langues - mezzanine

Campus de la Manufacture des Tabacs

6 rue Professeur Rollet - 69008 LYON

Présentation

Le **Master LLCER Bilangue** est une **formation sélective** répartie en 3 parcours : anglais-allemand, anglais-espagnol et anglais-italien.

La formation vise à approfondir les compétences linguistiques et culturelles acquises au cours du premier cycle dans les deux langues de spécialité et à préparer l'insertion professionnelle des étudiants dans des secteurs autres que la recherche et l'enseignement. Le Master Bilangue est organisé en quatre semestres :

► **Le premier semestre** se déroule à l'**Université Jean Moulin Lyon 3**. Les enseignements sont organisés autour de l'approfondissement linguistique et culturel de deux langues de spécialité, d'une unité d'enseignement en droit européen ainsi que d'un module de gestion de projet et d'un atelier de préparation à l'insertion professionnelle.

► **Le second semestre** est consacré à une **mobilité obligatoire** dans l'une de nos **universités partenaires en langue B**.

► **Le troisième semestre** est consacré à une **mobilité obligatoire** dans l'une des **universités anglophones partenaires**. Le choix de la destination se fera en fonction du projet personnel et professionnel de l'étudiant, ainsi que des résultats obtenus au cours de la formation et au test TOEFL, qui est obligatoire.

► **Le quatrième semestre** est consacré à la réalisation d'un **stage obligatoire** de **5 mois** minimum, en France ou à l'étranger, qui vise à préparer l'insertion professionnelle par l'acquisition de compétences transversales pratiques et valorisées sur le marché du travail. Cette expérience professionnelle sera mise à profit dans le cadre de la **rédaction d'un mémoire de stage** qui sera réalisé sous la direction d'un enseignant de la Faculté des Langues (anglais ou langue B) et donnera lieu à une soutenance dans les trois langues (français, anglais et langue B).

Objectifs de la formation

- Approfondissement des connaissances en matière de linguistique, littérature et cultures, civilisation et société des pays des aires concernées.
- Compréhension, contextualisation, analyse et traduction de documents authentiques s'appuyant à la fois sur des connaissances solides en linguistique et une expertise culturelle des aires linguistiques choisies.
- Aisance de communication dans un contexte professionnel à l'oral comme à l'écrit dans les trois langues de spécialité (français, anglais + langue B).
- Conduite et gestion d'un projet dans un environnement culturel, administratif et politique européen.
- Autonomie dans la mise en œuvre d'une mission, capacité à constituer un réseau et à travailler en équipe tout en s'adaptant aux contextes interculturels.

Lieux de la formation

Semestre 1 -> Université Lyon 3 : les enseignements se déroulent sur le campus de la Manufacture des Tabacs : 6, Cours Albert Thomas – 69008 Lyon [M : ligne D, Sans souci].

Semestre 2 -> Mobilité obligatoire Langue B (vers une université italienne, espagnole ou germanophone)

Semestre 3 -> Mobilité obligatoire dans une université de la zone anglophone

Semestre 4 -> Stage obligatoire en France ou à l'étranger

Calendrier de la formation

SEMESTRE 1 > Université Lyon 3 Jean Moulin

Mardi 1 ^{er} septembre 2026	14h30-16h30 Réunion de pré rentrée (salle 130)
Lundi 7 septembre 2026	Début des enseignements à l'université Lyon 3
Lundi 14 septembre 2026	14h-17h Événement d'intégration : Visite du Vieux Lyon en compagnie d'un médiateur du musée Gadagne
Septembre 2026	Pour celles et ceux qui ne sont pas titulaires d'un TOEFL IBT (Internet Based Test) récent (moins de 2 ans au printemps 2027), contacter dès la rentrée le CCL (cf p.3) pour vous inscrire à une session TOEFL à l'automne (idéalement avant fin novembre, pas plus tard que mi-décembre).
Octobre 2026	Du 12 au 23 octobre : <i>International Mobility Fair</i> organisé par les RI (Relations Internationales) de Lyon 3 Constitution des dossiers pour la mobilité vers une université anglophone partenaire au semestre 3.
Novembre 2026	Préparation de la mobilité du semestre 2 en lien avec les co-responsables de Langue B (recherche de logements, constitution du Learning Agreement etc.). Attention : ce sont les co-responsables Langue B qui signent votre LA pour le S2.
Décembre 2026	Organisation des entretiens par les RI en vue de l'affectation dans une université partenaire anglophone pour le S3.

SEMESTRE 2 > Mobilité 1 auprès d'une université partenaire Langue B (allemand, espagnol ou italien)

Janvier-Juillet 2027	Les calendriers des universités partenaires peuvent varier : nous vous invitons à vérifier les dates de début et de fin de semestre dans l'université où vous avez été affecté. Préparation de la mobilité du S3 (recherche de logements, constitution du Learning Agreement etc.). Attention : ce sont les co-responsables Langue B qui signent votre LA pour le S3.
----------------------	--

SEMESTRE 3 > Mobilité 2 auprès d'université partenaire Langue A (anglais)

Septembre - décembre 2027	Les calendriers des universités partenaires anglophones peuvent varier : nous vous invitons à vérifier les dates de début et de fin de semestre dans l'université où vous avez été affecté. Recherches du stage de fin d'études.
---------------------------	---

SEMESTRE 4 > stage (5 mois min.) et rédaction puis soutenance du Mémoire de stage

Janvier 2028	Atelier autour des stages, du choix de l'enseignant référent, du choix du sujet de mémoire etc. (en distanciel)
Février 2028	Atelier en recherche documentaire animé par les collègues de la BU Lyon 3 (en distanciel)
Mars-Avril 2028	Atelier rédaction du mémoire et normes de présentation (en distanciel)
Mai 2028	Atelier préparation de la soutenance (en distanciel)
Juin-juillet 2028	SESSION 1 : soutenance du mémoire de stage
Fin août-début septembre 2028	SESSION 2 : soutenance du mémoire de stage (si pas fait en session 1)

Semestre 1 à Lyon 3 : descriptif des enseignements

Attention : tous les enseignements du S1 sont évalués au cours du semestre **en CC (contrôle continu)**. Les enseignants indiqueront à la rentrée les modalités d'évaluation pour chacun des enseignements dont ils sont responsables.

Descriptif des enseignements de spécialité Langue A (tous parcours)

- **Culture anglophone (Mme Bourdeau)**

Ce cours, intitulé « "L'île d'émeraude" : représentations de l'espace dans la littérature irlandaise », propose un bref rappel historique sur la civilisation irlandaise et la littérature irlandaise, suite à quoi il se concentre sur la tradition spatiale en Irlande et plus particulièrement dans sa littérature. Une attention particulière est accordée à la période contemporaine (post-« Tigre celtique ») en République d'Irlande. Une approche écocritique sera utilisée pour aborder un panorama de textes littéraires contemporains représentatifs des enjeux soulevés par les écrivains et écrivaines de l'île dans leurs textes.

Le cours est évalué en contrôle continu, sur la base de deux notes : une note d'écrit (questions de cours) et une note d'oral (présentation en groupe d'un projet culturel en lien avec les thématiques du cours), à coefficient égal.

Bibliographie

NB : il n'y a pas de livres au programme, seulement une bibliographie indicative.

- Sources primaires :

BAUME, Sara. 2017. *A Line Made by Walking*. London: Windmill Books.

DONOGHUE, Emma. 2022. *Haven*. London: Picador.

DONOVAN, Gerard. 2008. *Country of the Grand*. London: Faber & Faber.

ROONEY, Sally. 2018. *Normal People*. London: Faber & Faber.

--- 2021. *Beautiful World, Where Are You*. London: Faber & Faber.

RYAN Donal, 2012. *The Spinning Heart*. London: Faber & Faber.

- Sources secondaires :

BARROS-DEL RÍO, Maria. 2022. 'Sally Rooney's *Normal People*: The millennial novel of formation in recessionary Ireland', *Irish Studies Review*, 30(2), pp. 176-192.

CONAN, Catherine. 2012. *La littérature irlandaise au XXI^e siècle : matière, espace, environnement*. Rennes : Presses universitaires de Rennes (Univers anglophones).

CRONIN, Nessa. 2018. "Archaeologies of the Future: Landscapes of the 'New Ireland' in Gerard Donovan's *Country of the Grand*", in *The Irish Review* (54:1).

DARLING, Orlaith. 2023. "The Celtic Phoenix, capitalist realism, and contemporary Irish women's novels", in *Irish Studies Review* (31:3).

GLADWIN, Derek. 2019. "Ecological and Social Awareness in Place-Based Stories", in *The Canadian Journal of Irish Studies*, vol. 42.

KIBERD, Declan. 1995. *Inventing Ireland – The Literature of the Modern Nation*. Cambridge (Mass): Harvard University Press.

---. 2009. 'After Ireland', in *The Irish Times*, 29 August 2009:

<https://www.irishtimes.com/news/after-ireland-1.728344>.

MIANOWSKI, Marie. 2012. *Irish Contemporary Landscapes in Literature and the Arts*. Basingstoke: Palgrave Macmillan.

---. 2017. *Post-Celtic Tiger Landscapes in Irish Fiction*. London: Routledge.

MIKOWSKI Sylvie. 2004. *Le roman irlandais contemporain*, Caen: Presses Universitaires de Caen.

SLABY, Alexandra. 2021 [2016]. *Histoire de l'Irlande de 1912 à nos jours*. Paris: Tallandier.

- **Civilisation 2 (Mme Delcourt) : « IN SICKNESS AND IN HEALTH: DISEASE, SCIENCE AND PUBLIC HEALTH IN AMERICA (19th-21st CENTURIES) »**

From 19th century snake-oil peddlers to the prescription opioid epidemic of the 2010s, from the discovery of germs at the turn of the last century to covid-19, America's approach to its own health and well-being, its organization, and its social and financial cost, continues to befuddle. Health, both mental and physical, public and private, is closely interwoven with almost every aspect of life in the United States – work, food, politics, sexuality, gender, race, age, wealth, poverty and, above all, the preservation of life.

This class intends to explore the construction of the notion of “public health” in the US over the last two centuries, from the infancy of American medicine to the rise of the pharmaceutical industry, exposing and discussing the connections between health, medicine and science on the one hand, and welfare, minorities, capitalism, economic and religious conservatism, and the role of the State(s) in the safeguarding of American lives on the other. Among other things, it will address the invention of mental health, the history of eugenics, the ongoing battle for health insurance, racial and gender discrimination in access to healthcare, the struggle against drug addiction, as well as the current pandemic and the role it played in undoing a government.

Recommended Bibliography:

ROSEN George, MORMAN Edward, FEE Elizabeth, *A history of public health*, Baltimore : Johns Hopkins University Press, 2015.

ROTHMAN David J, *The discovery of the asylum*, New York : Aldine de Gruyter, 2002.

STEVENS Rosemary, *American Medicine and the Public Interest: Updated Edition with a New Introduction*, Berkeley : University of California Press, 1998.

SCHUSTER David G., « The Rise of a Modern Concept of “Health” », in *A Companion to the Gilded Age and Progressive Era*, John Wiley & Sons, Ltd, 2017, pp. 255-267.

Contrôle des connaissances : en contrôle continu

- **Pratique de la langue (Mme Bouyé)**

À travers l'interaction avec des documents audios et écrits en anglais, ce cours vise à analyser et produire de l'anglais oral et écrit. Travaillant en groupes et individuellement, les étudiant-e-s seront amené-e-s à interagir avec des textes littéraires et issus de la presse quotidienne et de magazines, mais aussi des extraits audio et vidéo tirés de la radio et des réseaux sociaux. Certains des documents étudiés seront l'objet de productions écrites (textes promotionnels, notes de synthèse, traductions, par exemple) et de débats pour approfondir les sujets abordés.

L'un des objectifs du cours étant de produire un podcast, on s'attardera en particulier sur la dimension orale (phonétique et phonologique).

Compétences transversales

- Analyser et synthétiser des données écrites et orales en vue de leur exploitation.
- Identifier et sélectionner diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet
- Traduire, s'exprimer et écrire en anglais

Contrôle des connaissances : 100 % contrôle continu (CC)

CC 1 : Projet de podcast en groupe, enregistré au PAPN

CC 2 : Devoir sur table : compréhension orale, expression écrite et traduction (thème)

Descriptif des enseignements de spécialité Langue B (en fonction du parcours choisi)

En allemand

- **Littérature 1 (Mme Goepper) : « Société, arts et littératures à l'épreuve du tournant environnemental »**

Le séminaire aura pour objectif d'étudier, pour l'Allemagne, le « tournant environnemental », initié dans les années 1970 et se poursuivant jusqu'à nos jours. Afin d'adopter l'angle le plus large possible, nous partirons des débats de l'Allemagne contemporaine autour de la question de la transition écologique, puis nous appuierons sur le roman *Unterleuten* (2017) de Julie Zeh et son adaptation pour la télévision, qui seront tous deux analysés dans une perspective écocritique.

Le roman est à acquérir et à avoir lu dans son intégralité dès le début du cours. Les autres documents seront mis à disposition au fur et à mesure des séances en fonction des différents aspects abordés. Les étudiant·es pourront également se préparer en consultant la littérature secondaire proposée ci-dessous. Le cours est dispensé en allemand et en français.

Bibliographie (indicative) :

- Roberto Barbanti, Isabelle Ginot, Markis Solomos (dir.), *Arts, écologies, transitions : un abécédaire*, Dijon, Presses du réel, 2024.
- Hannes Bergthaller, Gabriele Dürbeck, Chrsitine Kanz, et al. (Hg.), *Ökologischer Wandel in der deutschsprachigen Literatur des 20. und 21. Jahrhunderts: Neue Perspektiven und Ansätze*, Frankfurt, Peter Lang, 2018.
- Robert Fleck, *Kunst und Ökologie*, Wien/Hamburg, Ed. Konturen, 2023.
- Stéphane Frioux et Renaud Bécot (dir.), *Écrire l'histoire environnementale au XXIe siècle : sources, méthodes, pratiques*, Rennes, PUR, 2022.
- Joachim Radkau, *Die Ära der Ökologie: eine Weltgeschichte*, München, C.H. Beck, 2011.

- **Civilisation 1 (M. Becker)**

Dans ce séminaire, nous nous focaliserons sur l'espace urbain, abordé sous l'angle de l'histoire culturelle et des pratiques urbaines. Il s'agira pour nous d'étudier la mutation des pratiques artistiques en lien avec les politiques d'aménagement du territoire : friches industrielles, squats et lieux culturels alternatifs, street art, sous-cultures musicales, conflits liés au logement ou à la mémoire seront autant d'éléments permettant de saisir les villes allemandes contemporaines comme un espace de création autant que de tension, entre appropriation citoyenne, institutionnalisation et logiques de marché.

Même si les cas de Berlin, d'Hambourg, et des villes de la Ruhr constitueront des cas d'étude privilégiés, la circulation des pratiques et des imaginaires urbains au-delà des frontières nous poussera également à mettre en avant certains phénomènes de transferts culturels.

Ce travail d'analyse critique du contemporain sera, en outre, mis au service d'une application pédagogique concrète. Dans le cadre du programme "Jugend debattiert", les étudiant·es élaboreront des dossiers pédagogiques devant préparer des élèves du secondaire à un débat sur une thématique particulière en lien avec le sujet du séminaire. Suite à la lecture de textes scientifiques et de presse, puis de discussions à leur sujet, il s'agira de trouver des documents authentiques de nature diverse, adaptés au niveau d'allemand de lycéen·es.

Grâce aux dossiers, des enseignant·es du secondaire travailleront avec leurs élèves en vue du débat, modéré par les étudiant·es ayant préparé ces dossiers. Ce cours vise ainsi à développer des compétences en matière de recherche documentaire (dans la presse, la production scientifique, etc.), mais aussi de vulgarisation et de modération de débats.

Bibliographie indicative :

- Andrej Holm, *Wir bleiben alle! Gentrifizierung — Städtische Konflikte um Aufwertung und Verdrängung*, Unrast Verlag, 2010.
- Ares Kalandides, Boris Grésillon. "The Ambiguities of "Sustainable" Berlin", in: *Sustainability*, 2021, 13.
- Benoit Goffin, Boris Grésillon (dir.), *Allemagne*, ENS Editions, 2026.
- Boris Grésillon, *Berlin, métropole culturelle*, Belin, 2002.
- Eric van Essche (dir.), *(R)Evolution du Street Art*, CFC, 2021.
- Matthias Bernt, Britta Grell, Andrej Holm (dir.), *The Berlin Reader: A Compendium on Urban Change and Activism*, transcript Verlag, 2013.
- Sub|Urban - Zeitschrift für kritische Stadtforschung, <https://zeitschrift-suburban.de/sys/index.php/suburban/index>.

- **Pratique de la langue – version (Mme Goepper)**

Le cours propose un entraînement à la traduction en partant de textes de diverse nature dans leur forme et orientation : littéraire, culturelle, publicitaire, commerciale...

Bibliographie :

Marcel Pérennec, *Éléments de traduction comparée, français-allemand*, Paris, Armand Colin, 2021

En espagnol (en attente)

- **Littérature (Mme Mestre)**
- **Civilisation (M. de Hoyos)**
- **Pratique de la langue (M. de Hoyos)**

En italien

- **Littérature (M. Lattarico) : « L'opéra baroque »**

Le cours portera sur la naissance d'un genre – un théâtre intégralement chanté – né des expérimentations de la Camerata Bardi à Florence à la fin du XVI^e siècle, dans le but de retrouver les conditions de représentation de l'ancienne tragédie grecque que l'on supposait entremêlée de musique. La progressive autonomisation de ce qu'on appellera bien plus tard « opéra », genre à la fois littéraire, théâtral, poétique et musical, dans un contexte courtisan, débouchera, à Venise en 1637, sur la naissance de l'opéra public, système de production sur lequel repose encore aujourd'hui nos modernes maisons d'opéra

- **Culture italienne (Mme Chinellato)**

A travers l'analyse critique de deux films et de deux livres fondamentaux du néoréalisme italien, ce cours donne un aperçu de la période de la Résistance italienne (1943-45) à travers sa représentation littéraire et cinématographique.

Bibliographie :

Calvino Italo, *Il sentiero dei nidi di ragno*, Milano, Mondadori, 2022 [Torino, Einaudi, 1947].

Viganò Renata, *L'Agnese va a morire*, Torino, Einaudi, 2014 [1949].

Alberto Casadei, *Il Novecento*, Bologna, Il Mulino, 2026.

Filmographie :

Roberto Rossellini, *Roma città aperta*, 1945.

Roberto Rossellini, *Paisà*, 1946.

- **Pratique de la langue (Mme Chinellato)**

Le cours propose un entraînement à l'expression écrite et orale en italien, à partir de ressources littéraires et cinématographiques, ainsi que d'articles parus dans la presse contemporaine.

Descriptif des enseignements transversaux (modules professionnalisants tous parcours)

- **Institutions européennes (Mme Ferrari-Breeur)**

Il existe différents types d'institutions européennes ; c'est pourquoi il est nécessaire en premier lieu de donner un aperçu historique de leur création puis d'en décrire les traits généraux. Pour mieux cerner ses derniers, il peut être intéressant de déterminer les caractères communs des institutions puis d'en décrire la diversité.

Or, deux grandes catégories émergent : les organisations de coopération (comme le Conseil de l'Europe) et les organisations d'intégration (l'Union européenne). Cette dernière étant de loin l'institution la plus originale, c'est celle-ci qui fera ensuite l'objet des développements. Seront ainsi présentées sa construction ainsi que son évolution pour terminer par la description de son fonctionnement actuel et l'analyse des problématiques en lien avec l'actualité.

- **Gestion de projets (M. Micaelli)**

Cet enseignement donnera aux étudiant.es des connaissances et des outils de base en management de projet dit 'traditionnel'. À l'issue de l'enseignement, les étudiant.es sauront concevoir et mener à bien un petit projet associatif, culturel, événementiel, etc. L'enseignement abordera les questions suivantes : qu'est-ce qu'une activité projective ? Qu'est-ce qu'une organisation-projet ? Qu'est-ce que le management et la gestion de projet ? Quels sont les risques du projet ? Quelles sont les bases du management de projet traditionnel ? Quels sont ses outils de base : carte des acteurs, analyse des risques, décomposition de l'organisation du projet, planification à l'aide du diagramme de Gantt, contrôle budgétaire ? Quelles sont les spécificités des projets culturels et événementiels ? L'enseignement reposera sur des études de cas changeant chaque année. L'évaluation de l'enseignement consistera en une épreuve écrite de 2 heures.

Références bibliographiques

- Bouchaoui, F, Dentinger, Y., Engender, O., 2011. *Gestion de projet : 50 outils pour agir*. Paris (FR) : Vuibert.
- Fabre, P, Forest, J., Guingand, M., Micaëlli, J-P., Rémond, D, 2008. *Réussir son projet industriel*. Sévenans (FR) : Pôle éditorial de l'UTBM.
- Giard, V., 1991. *Gestion de projet*. Paris (FR) : Economica.
- Gidel, T., Zonghero, W., 2020. *Management de projet: Introduction et fondamentaux*. Paris (FR) : Lavoisier-Hermès.
- Mazier, D., 2011. *Gestion de projets : les meilleurs outils : des solutions pour tous les projets Web, marketing, communication...* Saint Herblain (FR) : ENI Editions.
- Midler, C., 2012. *L'auto qui n'existait pas : management des projets et transformation de l'entreprise*. Paris (FR) : Dunod.
- PMI [Project Management Institute], 2021. *Le standard pour le management de projet et guide du corpus des connaissances en management de projet (Guide PMBOK®)*. Newtown Place (USA) : PMI.

- **Insertion professionnelle (Mme Schlesinger)**

Les objectifs : identifier les points clés pour rechercher un stage ; définir une stratégie de

candidature adaptée ; mobiliser les ressources disponibles ; connaître les principaux conseils pour la préparation d'un CV et d'une lettre de motivation.

Si souhaité par l'étudiant : prise de rendez-vous individuel au BAIP sur demande pour personnaliser le projet, bénéficier d'un accompagnement CV/ relecture CV en anglais, et éventuellement simuler un entretien professionnel.

Semestre 2 : mobilité de langue B

Attention : aucune démarche n'est à réaliser auprès des RI en vue de votre départ en mobilité au S2, à l'exception des demandes de bourse qu'il vous revient d'adresser au service compétent (Mme Pauline Dutheil : bourses-internationales@univ-lyon3.fr).

Les étudiants inscrits dans les parcours allemand-anglais et espagnol-anglais auront la possibilité de s'entretenir avec les co-responsables par langue (respectivement M. Modicom et Mme Mestre) afin de décider ensemble de la destination à privilégier en fonction de leurs résultats et de leurs projets personnels et professionnels. Pour le parcours anglais-italien, une seule université partenaire peut être envisagée, à savoir l'université de Padoue.

Quelques rappels :

- ✓ Lors de la constitution de votre Learning Agreement (LA), veillez à identifier les enseignements dispensés au second semestre dans les catalogues de cours proposés par les universités partenaires ;
- ✓ Le choix des enseignements doit correspondre à un total de 30 ECTS min./semestre ;
- ✓ Les LA sont à transmettre pour validation aux co-responsables Langue B (M. Modicom pour l'allemand, Mme Mestre pour l'espagnol, Mme Soldini pour l'italien) ;
- ✓ Une fois sur place, vous aurez la possibilité de demander une modification argumentée de votre LA (par exemple si des enseignements se chevauchent) qu'il conviendra de soumettre à nouveau au co-responsable Langue B pour validation.

Universités germanophones partenaires pour le parcours anglais-allemand :

- [Karl-Franzens-Universität-Graz](#) (Autriche)
- [Universität Augsburg](#) (Allemagne)
- [Technische Universität Dresden](#) (Allemagne)

Universités espagnoles partenaires pour le parcours anglais-espagnol :

- [Universidad Alcalá](#)
- [Universidad de Granada](#)
- [Universidad de Sevilla](#)

Université italienne partenaire le parcours anglais-italien

- [Università degli studi di Padova](#)

Présentation de la formation « Laurea Magistrale - Lingue moderne per la comunicazione e la cooperazione internazionale » : <https://ssu.elearning.unipd.it/course/view.php?id=987>

Semestre 3 : mobilité de Langue A

Attention : Contrairement à la première mobilité, vous devez impérativement préparer votre dossier de candidature pour participer à la seconde mobilité auprès d'une université partenaire anglophone. Votre candidature se prépare dès l'automne de l'année précédente, c'est-à-dire au moment de votre rentrée en M1.

- ✓ La présentation d'une **certification en langue anglaise** (de moins de 2 ans) est obligatoire pour bénéficier d'un départ en mobilité au S3. Merci de privilégier le **TOEFL IBT (Internet Based Test)** passé en présentiel (le format « Home Edition » ne pourra pas être accepté). Des sessions sont proposées à l'Université Lyon 3 : nous vous invitons à contacter dès votre rentrée en M1 le Centre de Compétences en Langues pour vous inscrire - si nécessaire - à l'une de ces sessions (ccl@univ-lyon3.fr).
- ✓ Votre participation à l'*International Mobility Fair* **organisé en octobre par les RI** est obligatoire
- ✓ Vous serez appelés à préparer un **dossier de candidature** et à présenter **un classement de vos vœux** quant à la destination à privilégier. Vous devez **formuler et classer 4 choix** d'universités partenaires : parmi celles-ci vous insérerez nécessairement une destination dans les Pays Nordiques et le Benelux. Vos choix seront argumentés en fonction de votre projet personnel et professionnel. Nous vous rappelons qu'il est indispensable de vérifier que les universités partenaires choisies proposent bien des enseignements de votre langue B, ouverts aux étudiants en mobilité.
- ✓ **Les entretiens** en vue de votre affectation dans l'une de nos universités partenaires seront organisés par les RI **au mois de décembre du s1**. Les entretiens sont en présentiel et ne peuvent être organisés à distance.
- ✓ Les choix d'affectation prendront en compte les critères suivants : **les résultats obtenus aux certifications de langue anglaise ; les notes et moyennes obtenues** au cours de votre formation (notes de Licence + éventuellement notes du M1 S1). Attention : les universités anglophones sont de plus en plus exigeantes sur la moyenne générale des candidates et candidats à la mobilité, si bien que certains choix de mobilité peuvent être compliqués par des résultats trop justes. Vous intégrerez également **votre argumentaire** (qui sera présenté lors de l'entretien) afin de mettre en évidence la **cohérence entre votre projet professionnel et le choix d'une destination**. Nous vous invitons donc à préparer consciencieusement vos dossiers et votre entretien, en consultant en amont l'offre de cours des universités que vous souhaitez rejoindre (cf. ci-dessous).
- ✓ Vous serez informés de votre affectation dans l'une de nos universités partenaires anglophones au printemps (mars/avril).

Le départ en mobilité au S3 est conditionné à la validation des 60 ECTS du M1.

Les principales universités partenaires anglophones dans le cadre du Master Bilangue sont :

- [Trinity College Dublin](#) (Irlande)
- [University College Dublin](#) (Irlande)
- [University of Leeds](#) (Royaume-Uni)
- [Lancaster University](#) (Royaume-Uni)

Les étudiants du Master Bilangue peuvent également être affectés dans d'autres universités

partenaires anglophones :

- [au Royaume-Uni et en Irlande](#)
- [dans les Pays Nordiques et Benelux](#)

Vos interlocuteurs :

- Côté Faculté des Langues =

○ L'équipe décanale :

- **Min Sook Wang**, Maîtresse de conférences en études coréennes, Assesseure pour les Relations Internationales. Contact : min-sook.wang@univ-lyon3.fr
- **Marion Bourdeau**, Maîtresse de conférences en études anglophones, chargée de mission Europe et zone anglophone. Contact: marion.bourdeau@univ-lyon3.fr
- **Julie Agier**, Responsable scolarité étudiant-es en échanges internationaux Bureau : 34 30 ; Tél. : 04 26 31 86 48. Contact : julie.agier@univ-lyon3.fr

○ Les tuteurs pédagogiques :

- **Masters Bilangues Anglais-Allemand** = Pierre-Yves MODICOM
- **Masters Bilangues Anglais-Espagnol** = Marina MESTRE
- **Masters Bilangues Anglais-Italien** = Hélène SOLDINI

+ pour les questions sur les **mobilités anglophones**, Marion Bourdeau.

- Côté Relations Internationales de Lyon 3 :

- **Bourses** : Pauline DUTHEIL. Contact : bourses-internationales@univ-lyon3.fr
- **Contact générique mobilités** : international.exchanges@univ-lyon3.fr

Ressources utiles : <https://www.univ-lyon3.fr/partir-a-l-etranger-faq>

Si ce FAQ ne répond pas à vos questions, les poser par mail à :

international.exchanges@univ-lyon3.fr (pour les mobilités en général : procédure, administratif, etc)

mobilites.facdeslangues@univ-lyon3.fr (pour les questions de conversion des notes à votre retour)

Le Bureau des Relations Internationales de Lyon 3 est situé dans la Cour Sud. Son rôle est de favoriser la mobilité à l'étranger pour les étudiant.es de l'université. Les coordinatrices de mobilité réceptionnent vos dossiers de candidature et vous accompagne dans vos démarches quant à la sélection auprès de la faculté des langues, et auprès de l'université partenaire.

N'hésitez pas à les contacter pour toute question, les informations clés se trouvent sur le site internet :

<https://www.univ-lyon3.fr/etudes-dans-le-cadre-dun-echange>

Par ailleurs, chaque année ont lieu des réunions d'information sur les départs à l'étranger organisé par les RI ; cette année elles auront lieu du 12 au 24 octobre 2026.

Semestre 4 : stage de fin d'études

Le dernier semestre est consacré à la réalisation d'un **stage obligatoire** d'une durée de **5 mois** minimum, **en France ou à l'étranger**.

1. Calendrier

Si cette expérience professionnelle intervient au dernier semestre, **la recherche d'un stage s'anticipe** tout au long de votre formation et de vos mobilités à l'étranger. N'attendez pas la fin de semestre 3 pour commencer vos recherches et pour envoyer vos candidatures !

La période de stage ne peut se superposer au calendrier universitaire. Aussi, le stage ne peut commencer qu'à la fin des périodes de cours et d'examens appliquées dans l'université partenaire où vous avez été affecté pour le semestre 3 (cf. les calendriers respectifs de chaque université).

Par ailleurs, la période de stage ne peut s'étendre au-delà de l'année universitaire en cours : le bornage de l'année universitaire est fixé par l'établissement au 30 septembre de l'année en cours.

2. Types de stage (missions)

Les missions qui vous seront confiées dans le cadre de votre stage devront faire appel aux compétences travaillées dans le cadre de la formation du Master LLCER Bilangue. Les missions ont ainsi pour vocation à mobiliser et à approfondir **les compétences linguistiques acquises** (en langue A et/ou langue B), **vos connaissances et votre expertise en matière de littérature, de culture et de civilisation des pays des aires concernées**. Elles pourront également s'orienter vers la conduite et/ou la gestion d'un projet dans un **environnement culturel, administratif et politique européen ou international**, faisant ainsi appel à votre capacité à **travailler en équipe** dans des **contextes interculturels**.

Il est toutefois possible d'**adapter les modalités du stage** en fonction de votre projet professionnel. Ces échanges doivent avoir lieu avec les responsables de la formation et le co-responsable Langue B.

3. Les secteurs à privilégier (liste non exhaustive)

- Animation et/ou gestion de projets culturels européens (chargé de projets européens : en associatif, humanitaire)
- Services relations internationales dans des institutions publiques ou privées
- Responsable de formation en langue et culture françaises à l'étranger
- Fonction publique européenne (traducteur, correcteur d'épreuves /vérificateur linguistique, chargé de mission)
- Chargé de mission transfrontalière
- Fonction publique territoriale (chargé des affaires européennes, services culturels des collectivités locales, chargé de développement de projets Européens)
- Fonction publique d'État (ministère des affaires étrangères : chargé de relations extérieures, service des relations internationales des universités, chargé de coopération internationale)
- Littérature étrangère dans les maisons d'édition/presse
- Chef de projet en coopération internationale (fonction publique, entreprises, associations)

Exemples de stages réalisés dans le cadre du Master Bilangue

- ✓ Assistant(e) au service de droit international chez Mediatoon Licensing (Paris, France)
- ✓ Assistant(e) de production éditoriale chez Temple Dark Publication Ltd (Dublin, Irlande)
- ✓ Assistant(e) au pôle communication de la Direction des Relations Internationales de l'université Jean Moulin Lyon 3 (Lyon, France)
- ✓ Assistant(e) d'anglais en établissement scolaire chez *Language Connexion* (France)

4. Les dispositifs d'aide à la recherche de stages

- **Au niveau de la Faculté des Langues : les ressources du Bureau des stages**

Le Bureau des stages et des relations entreprises est le service de la Faculté chargé d'accompagner les étudiants dans leurs démarches de stage et de faciliter les liens entre la Faculté et le monde professionnel. Il assure notamment :

- Mise à disposition d'annuaires d'entreprises partenaires
- L'élaboration et la gestion administrative des conventions de stage
- Le développement et l'entretien des relations avec les entreprises et organismes partenaires, afin de proposer aux étudiants des opportunités de stage
- L'organisation d'événements dédiés à l'insertion professionnelle (forums, rencontres avec des professionnels...)
- Planification des soutenances de mémoire de stage.

Ce service constitue ainsi l'interlocuteur privilégié des étudiants pour toute question relative à la recherche, à la mise en place et au suivi administratif d'un stage.

Pour toute question relative aux stages, les étudiants sont invités à contacter le Bureau des stages de la Faculté des Langues, qui pourra notamment :

- Organiser, sur rendez-vous, une consultation des annuaires de stage ;
- Préciser la procédure à suivre pour déposer une demande de convention de stage sur la plateforme universitaire dédiée « u3e » (<https://u3e.univ-lyon3.fr/>)

Dès la rentrée universitaire, le Bureau des stages communiquera de façon générale sur les questions relatives aux conventions de stage.

À partir du mois de janvier, cette communication portera sur les questions relatives aux soutenances de mémoire.

Pour toute question concernant la formulation d'une demande d'une convention de stage, les étudiants peuvent contacter : stageslangues@univ-lyon3.fr

- **Au niveau de l'établissement : l'accompagnement du BAIP (Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle)**

Le Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle situé sur le site de la Manufacture des Tabacs près de la Bibliothèque Universitaire, accompagne tous les étudiants de Lyon 3 à **rechercher un stage et à préparer leur insertion professionnelle** à travers des **ateliers thématiques, des événements (conférences métiers, forums des métiers)**, un **site d'emploi (annonces et cvthèque)** et des **entretiens individuels gratuits**, sur rendez-vous.

Plus d'infos sur : <https://www.univ-lyon3.fr/insertion-professionnelle>

5. Procédures

Une fois que vous aurez trouvé le stage qui vous convient et que votre candidature aura été retenue par la structure d'accueil, il est nécessaire de :

- contacter un **enseignant référent**

L'enseignant référent est **interne à Lyon 3 et est responsable du bon déroulement de votre stage et de votre travail de mémoire**. C'est à celui-ci que vous devez vous adresser pour présenter votre projet de stage, les missions associées et la période de stage envisagée. Une fois que ces éléments seront validés, vous pourrez demander la fabrication d'une convention de stage auprès du Bureau des stages de la Faculté des Langues.

Le choix de l'enseignant référent vous revient : vous pouvez vous adresser soit à **l'un des co-responsables** de la formation, soit à **un enseignant de la Faculté des Langues**, membre statutaire du [département d'anglais](#) ou des départements d'[allemand](#), [espagnol](#) ou [italien](#), en fonction du couple de langues étudiées.

Pour rappel, l'enseignant référent est également appelé à **superviser la rédaction de votre mémoire** de stage : votre choix pourra ainsi s'appuyer sur les domaines de spécialité de l'enseignant appelé à diriger vos recherches. Il est donc important de consulter la liste des membres des départements et de demander conseil aux co-responsables de la formation en cas de doute. C'est dans tous les cas à vous d'initier cette démarche, et de prendre contact avec la personne concernée.

- contacter le **Bureau des stages de la Faculté des Langues**

Nous vous invitons à contacter le Bureau des stages qui vous indiquera la procédure à suivre pour déposer une demande de convention de stage sur la plateforme universitaire dédiée « u3e » (<https://u3e.univ-lyon3.fr/>).

Le mémoire de stage

Cette expérience professionnelle sera mise à profit dans le cadre de la **préparation d'un mémoire de stage** qui sera réalisé sous la direction de l'enseignant référent et qui donnera lieu à une soutenance dans les trois langues (français, anglais et langue B).

1. Objet et objectifs du mémoire

Le mémoire de stage est un travail à visée à la fois universitaire et professionnelle. Il doit permettre de rendre compte de votre capacité à prendre en charge des missions en entreprise, d'analyser les situations rencontrées, et de prendre du recul pour défendre un point de vue de façon construite et argumentée, à partir de connaissances tirées de votre formation, de vos lectures et de votre vécu en entreprise. Il ne s'agit ni d'un rapport de stage, ni d'une réponse purement théorique, ni d'un état de l'art de la littérature existante sur un sujet. Il rend compte d'un **vécu professionnel** en respectant les **exigences conceptuelles et méthodologiques** d'un travail universitaire.

Le sujet du mémoire porte sur une **thématique identifiée au cours de cette expérience** professionnelle et propose **une réflexion analytique**. La réflexion est construite en réponse à une **problématique issue de l'expérience de stage**, questionnement articulant le raisonnement et auquel le mémoire contribue à apporter une réponse nuancée et personnelle, par des suggestions de solutions et des préconisations discutées avec des acteurs de la structure d'accueil.

2. Contenu du mémoire

Le travail se compose d'un mémoire en français, comportant les annexes nécessaires à la compréhension du contenu et une bibliographie. Ce travail doit également comporter **deux synthèses, en Langue A (anglais) et en Langue B (2 pages minimum - 3 pages maximum, pour chacune des synthèses), qui doivent être votre travail personnel et non celui d'une IA chargée de résumer et/ou traduire votre travail !** En toute fin d'ouvrage, il est également nécessaire d'insérer un résumé d'une demi-page maximum en français et dans chacune des langues vivantes étudiées. La longueur minimale du mémoire ne saurait être inférieure à **une cinquantaine de pages** de développement (soit **au minimum 15 000 mots** dans le corps de texte, de l'introduction à la conclusion).

En prenant comme point de départ l'environnement et les caractéristiques de l'entreprise d'accueil (secteur d'activité, positionnement stratégique, relations entre parties prenantes...), le mémoire vise à apporter une contribution utile à des lecteurs dans et en dehors de l'organisation dans laquelle s'est déroulée l'expérience professionnelle.

Démonstration structurée et progressive, le mémoire doit être l'illustration de la capacité d'analyse de l'étudiant en **reliant pratique et théorie**, et en **défendant un point de vue explicite, justifié et illustré**. Il comporte une introduction justifiant la problématique, posant les éléments de contexte nécessaires à la bonne compréhension du lecteur, et annonçant le plan.

3. Suivi du mémoire et rendus intermédiaires

Le choix du sujet de mémoire, la réalisation des recherches nécessaires au traitement de la problématique, la rédaction du mémoire ne peuvent intervenir à la fin du stage. Il convient d'y

travailler **dès le début de votre expérience professionnelle**, en lien avec l'enseignant référent.

Il revient à l'étudiant de **contacter régulièrement l'enseignant référent** pour le suivi de son mémoire de stage. À ce titre, l'étudiant stagiaire est tenu de soumettre à l'enseignant référent les éléments suivants pour validation, aussi tôt que possible :

- Une proposition de **problématique**, sur la base d'un questionnaire sur les thèmes pressentis du mémoire
- Une proposition de **plan détaillé** en deux ou trois parties, structurées elles-mêmes en deux ou trois sous-parties
- Un **résumé du travail** en une demi-page, dont une version finalisée figurera en fin de mémoire

Dans le cadre de la relation de travail entre étudiant et professeur référent, ce dernier peut compléter ces exigences par tous travaux jugés nécessaires au bon déroulement du calendrier de travail (par ex : bibliographie, notes de lecture, rédactions partielles...).

C'est à l'étudiant de contacter le professeur référent à chacune de ces étapes, et non l'inverse : soyez pro-actifs !

4. Consignes de présentation

L'ensemble du mémoire constitue **un document unique** (et un seul fichier informatique).

Un soin tout particulier doit être apporté à la **présentation** et à la **qualité de la langue française** lors de la rédaction. Le mémoire est un travail de fin d'études qui doit refléter vos compétences liées à votre formation et votre capacité à intégrer le marché du travail.

5. Calendrier

Il est possible de rendre et soutenir votre mémoire de fin d'études selon deux calendriers distincts. La date limite de dépôt est unique pour chaque session.

Nous vous conseillons de privilégier la session 2 afin de bénéficier du temps nécessaire à la réalisation du stage, au choix de votre sujet et à la rédaction du mémoire. Cependant, si vous commencez votre stage dès début février, il est tout à fait possible d'envisager de déposer et de soutenir votre mémoire lors de la session 1.

- **Session 1 - 2026-2027**

Dépôt du mémoire (voir ci-dessous les modalités) : **en attente**

Soutenances (voir ci-dessous les modalités) : **en attente**

- **Session 2 – 2026-2027**

Dépôt du mémoire (voir ci-dessous les modalités) : **en attente**

Soutenances (voir ci-dessous les modalités) : **en attente**

Conseils de calendrier de rédaction du mémoire : Ce calendrier, proposé à titre indicatif, sera éventuellement ajusté en accord avec l'enseignant référent. Il constitue dans tous les cas une base de travail extrêmement fiable. Son objectif est de garantir la faisabilité et la qualité du mémoire en effectuant en temps et en heure :

- le choix du sujet de mémoire de stage et les premiers échanges avec l'enseignant référent > début mars
- la présentation d'une problématique et d'un plan détaillé qui devront être validés par l'enseignant référent > avant début avril
- le choix définitif entre remise pour la session 1 ou 2. Ce choix est à discuter avec l'enseignant référent. Nous vous recommandons fortement de viser la session 1 si votre stage a débuté avant fin février > première quinzaine d'avril
- la rédaction du mémoire, avec envois réguliers de parties ou chapitres à l'enseignant référent > mai/juin ou juin/juillet (à adapter en fonction du choix de la session).

Attention : L'université Lyon 3 ferme durant 4 semaines pour les congés d'été. Pour celles et ceux qui soutiennent à la session 2, veuillez vous assurer des (in)disponibilités de votre enseignant référent durant cette période de congés universitaires.

6. Ateliers d'accompagnement pour la rédaction du mémoire au S4

Tout au long du semestre 4 des ateliers, organisés exclusivement en distanciel, seront proposés pour vous accompagner dans la réalisation de votre mémoire de stage.

- En janvier : Atelier autour des stages, du choix de l'enseignant référent, du choix du sujet de mémoire etc.
- En février : Atelier de recherche documentaire animé par les collègues de la BU Lyon 3
- En mars-avril : Atelier autour de la mise en forme et des normes de présentation du mémoire
- En mai-juin : Atelier autour de la préparation de la soutenance

Quels que soient votre choix de session et l'état d'avancement de votre travail, vous êtes tenus de participer à ces ateliers.

7. Modalités de remise du mémoire

Le mémoire est à remettre obligatoirement en format électronique et selon les deux modalités décrites ci-dessous.

• Remise électronique obligatoire

Doit être déposé avant la date limite fixée pour chaque session un exemplaire en format .pdf du mémoire sur la plateforme Moodle de l'Université Lyon 3, après authentification sur l'Intranet étudiant avec login et mot de passe personnels. L'adresse URL de l'espace de dépôt du fichier sera communiquée aux étudiants sur l'Intranet et par e-mail. La date limite de dépôt est unique pour chaque session.

Le mémoire **dans son intégralité** doit aussi être transmis par e-mail et **impérativement avant la date limite à tous les membres du jury**, y compris au tuteur ou tutrice dans l'organisme d'accueil.

• Remise en format papier sur demande

Si la transmission d'un exemplaire en format papier est demandée par l'un des membres de son jury, celui-ci doit être transmis par vos soins à l'adresse communiquée par l'enseignant (adresse personnelle ou professionnelle selon le souhait de l'enseignant).

8. Éléments pris en compte lors de l'appréciation et de la notation du mémoire

- Problématisation du sujet à partir de l'expérience professionnelle en cours
- Articulation du raisonnement et richesse du propos
- Pertinence et richesse du dispositif méthodologique mobilisé
- Qualité linguistique en français et dans les langues étrangères
- Respect des normes de présentation
- Évaluation faite par l'entreprise
- Qualité des échanges avec l'enseignant référent au cours du travail (capacité du candidat à prendre en compte les retours et corrections).

Format et normes de rédaction du mémoire de stage

1. La structure du mémoire

- **La page de couverture (obligatoire)** : Elle doit obligatoirement contenir les informations suivantes : Nom de l'Université ; Faculté ; Diplôme ; Prénom et nom ; Titre ; Année de soutenance ; « sous la direction de » suivi du nom du directeur de mémoire ainsi que son grade (Maître.sse de Conférences, Maître.sse de conférences habilité.e à diriger des recherches ou Professeur.e des Universités). La page de couverture peut être illustrée. Attention cependant à ne pas oublier de citer la source de(s) l'image(s).
- **Déclaration de confidentialité visée par l'organisme d'accueil (obligatoire)**¹
- **Accord de diffusion du mémoire signé par l'auteur (obligatoire)**²
- **Déclaration d'intégrité scientifique signée par l'auteur (obligatoire)**³
- **La page de garde (obligatoire)** : elle comporte nom, prénom et n° d'étudiant ; intitulé du mémoire (titre et problématique) ; intitulé du diplôme suivi et année universitaire ; nom des professeurs suiveurs : nom de l'organisme d'accueil ; établissement de formation. **Un modèle de page de garde à compléter est mis à disposition sur l'espace Moodle relatif aux mémoires.** Vous devez commencer à compter la pagination à partir de cette page mais le numéro de la page ne doit pas apparaître. La pagination n'apparaîtra qu'à partir de la table des matières.
- **La dédicace et l'épigraphe (facultatif)** : La dédicace rend hommage à une ou plusieurs personnes. L'épigraphe est une courte citation illustrant les propos qui vont suivre. La dédicace et l'épigraphe ont chacune leur propre page. Elles sont généralement en italique, situées dans la moitié supérieure de la page et alignées à droite.
- **Les remerciements (conseillés)** : Les remerciements peuvent être nominatifs, par groupes distincts ou collectifs. Vous pouvez vous exprimer librement. N'hésitez pas à être original, pertinent mais sans oublier la courtoisie. Ils ne sont pas obligatoires mais vivement recommandés.
- **La table des matières avec pagination (obligatoire)** : Sa fonction est essentielle : donner au lecteur une vision d'ensemble du contenu du mémoire et lui permettre de retrouver rapidement la partie

¹ Une déclaration sur le degré de confidentialité du mémoire est à remplir par l'entreprise d'accueil. Une fiche standardisée est mise à disposition des étudiants sur l'Intranet. Une fois complétée par l'entreprise, elle doit figurer après la page de garde du mémoire. S'il n'a pas été possible de les intégrer dans le mémoire, les évaluations par l'entreprise et la déclaration de confidentialité sont à transmettre en parallèle aux enseignants évaluateurs et au Bureau des Stages.

² Il vous est demandé d'indiquer si vous acceptez ou non la diffusion de votre mémoire. Une fiche standardisée est mise à disposition des étudiants sur l'Intranet. Une fois complétée, elle doit figurer après la déclaration de confidentialité.

³ Une déclaration d'intégrité scientifique est à insérer dans le mémoire. Tous les mémoires sont automatiquement soumis au logiciel de détection du plagiat et d'IA de l'Université Lyon 3. En cas de suspicion de plagiat, le jury demandera la saisie de la section disciplinaire de l'Université Lyon 3.

qui l'intéresse. Elle doit être générée automatiquement. **Voir le tutoriel pour 1. Styler les titres ; 2. Générer automatiquement la table des matières**

- **La liste des abréviations et/ou des sigles (facultatif)** : La liste des abréviations et/ou des sigles référence, par ordre alphabétique, toutes les abréviations et/ou tous les sigles utilisés dans le mémoire avec leur développement complet. À éviter si vous en avez peu. Il est préférable alors de les développer dans les notes de bas de page.
- **Le corps du mémoire** composé d'une **introduction**, de **parties** (elles-mêmes divisées en **chapitres**, voire en sous-chapitres), de **transitions** entre chaque partie, et d'une **conclusion**.
La longueur minimale du mémoire ne saurait être inférieure à une quarantaine de pages de développement (soit au minimum 10 000 mots dans le corps de texte, de l'introduction à la conclusion).
- **La bibliographie (obligatoire)** : Il est conseillé de présenter une bibliographie divisée en plusieurs parties, de préférence par thèmes, ou par pertinence (et à l'intérieur, une répartition par type de support et par ordre alphabétique). Pour plus d'informations, voir la section consacrée à la bibliographie. **Voir ci-dessous les normes à respecter.**
- **Un glossaire** des sigles et acronymes employés (**facultatif**)
- **Les annexes (facultatif)** : Situées à la fin du mémoire, les annexes sont paginées en continuité avec le mémoire. Il est conseillé de les titrer et de les numérotter. Ces informations peuvent être reprises dans une table des annexes (Annexe 1, Titre, p.) qui peut être réalisée automatiquement à l'aide d'une feuille de style.
- **La table des illustrations et la table des annexes (facultatif)** La table des illustrations recense tous les documents graphiques du mémoire dans leur ordre d'apparition, avec mention de la page où elles apparaissent.
- **Deux synthèses, en anglais et en langue B, 2-3 pages max. (obligatoire)**
- **Un résumé d'une demi-page, en français, en anglais et en langue B (obligatoire, à placer en toute fin d'ouvrage)**

2. La mise en forme du mémoire

- Marges : à gauche : 2,5 cm / à droite : 2,5 cm
- Interligne : 1,5
- Police de corps de texte : Calibri taille 11 ; Times New Roman 12
- Alignement du texte : corps de texte justifié pour le mémoire en français, selon les conventions typographiques de la langue employée pour les synthèses en langues étrangères.
- Notes de bas de page : en bas de page (pas en fin de texte). Interligne simple, même police que le corps de texte (Calibri taille 9, Times New Roman taille 10)
- Les figures, tableaux et illustrations sont à placer dans le corps de texte, portent un titre et sont sourcés. Les documents d'illustration additionnels sont à placer dans les annexes.

3. L'insertion de citations

Il ne s'agit pas de citer à tort et à travers : votre texte ne peut être un puzzle de différentes citations. Une citation doit toujours être analysée, commentée : il faut éviter les citations qui ne servent qu'à illustrer votre propos.

Soignez leur insertion dans le texte : évitez les citations trop longues ou trop hachurées : il ne faut pas qu'elles coupent le mouvement de votre pensée : leur insertion doit respecter le flux de votre discours.

Il existe **deux façons d'insérer une citation dans le corps du texte** :

1. Les citations courtes (max. 2 lignes)

- elles doivent être insérées dans le corps du texte, sans changement de police et sans utiliser l'italique.
- elles seront signalées par l'utilisation des guillemets typographiques français, soit : «...».
- elles sont suivies par un appel de note pour indiquer la référence (sans oublier la page).

2. Les citations longues

- on utilisera la même police, mais avec une taille inférieure (si le texte est en 12 pts, la citation sera en 11 pts).
- elle ne sera pas signalée par l'utilisation de guillemets, mais en isolant la citation du reste du texte grâce à un retrait à gauche et à droite (par exemple 0,5cm).

Les traductions de citation

- soit l'on cite la traduction officielle (dans ce cas, indiquez dans la référence bibliographique le nom du traducteur, etc. mais aussi la 1^{ère} édition en langue originale)
- soit l'on traduit soi-même la citation sans oublier de l'indiquer. Lors de la 1^{ère} citation traduite, on peut par exemple insérer en note une indication du type « (toutes les citations en français sont traduites par nos soins) » qui vaudra pour l'ensemble des citations. Il convient également d'insérer en note, la citation en langue originale, accompagnée de la référence bibliographique (sans oublier la page).

Les crochets : Toute modification ou suppression à l'intérieur de la citation doit être signalée par [...]. Il est possible d'utiliser les crochets pour

- signaler un passage de la citation que l'on a souhaité exclure, sans que cela ne bouscule ni le sens ni la syntaxe. EX : « A la fin de la citation, [...] il est important d'insérer un appel de note »
- signaler une insertion, par exemple expliciter le sujet. EX : « [l'insertion de citations] est un exercice difficile auquel se confrontent tous les chercheurs ».

4. Les notes de bas de page

Leurs fonctions :

- elles servent à citer une référence ou une source. L'appel de note est placé à la fin d'une citation longue ou courte pour indiquer la source dont celle-ci est extraite (sauf MLA, cf. section suivante).
- elles servent à insérer une citation, que l'on ne souhaite pas voir apparaître dans le corps du texte, mais plutôt à côté.
- elles servent à préciser les choses, à introduire une remarque ou une hypothèse sans interrompre le développement, ou bien à expliciter un acronyme.

Comment insérer une note ? (sur Word)

- Références > « Insérer une note de bas de page »
- Elles sont signalées par un chiffre arabe placé en exposant immédiatement après le terme explicité et se situent en bas de la même page, sous une ligne de séparation. Il est préférable d'utiliser une numérotation en continu, mais de recommencer à chaque nouveau chapitre.
- Les appels de notes dans le corps du texte se placent ainsi (en exposant) : bonjour¹. bonjour², bonjour³: bonjour⁴; bonjour ?⁵ ; bonjour !⁶ ; « bonjour »⁷. En revanche, dans le cas d'une citation longue, les appels de notes seront situés après la ponctuation.

ATTENTION : Pour recommencer la numérotation des notes de bas de page ou de fin au début de chaque section, dans la boîte de dialogue « Note de bas de page et de fin de document », cliquez sur » Notes de bas de page ou sur Notes de fin », puis cliquez sur « Recommencer à chaque section » dans Numérotation.

La mise en page des notes de bas de page

- Les notes de bas de page doivent être rédigées dans la même police que le texte, mais en utilisant une taille inférieure (10 pts)
- un interligne plus petit que le texte (1 cm).
- le texte doit être justifié
- la présentation des références bibliographique dans les notes infrapaginales doit être uniformisée selon les normes en vigueur (cf. plus bas)
- veillez à indiquer les pages, versets ou feuillets en suivant un modèle unique. Ex : p. 4, pp. 4-10 ; v. 4, vv. 4-10 ; f. 5, ff. 6-9

5. Les références bibliographiques

Les références bibliographiques apparaîtront dans votre mémoire à deux reprises (au moins) :

- **Dans la bibliographie** (voir le point suivant) qui recense l'ensemble des ressources que vous avez consultées pour ce travail ;
- **Dans le corps de votre développement.** Pour ce cas, vous êtes libres de **choisir entre deux protocoles**, à adopter dans l'ensemble de votre mémoire.

ATTENTION : Ce choix doit être réalisé au moment de la rédaction **en concertation avec votre enseignant référent**. Il est par ailleurs strictement **interdit de mélanger les deux protocoles**, et de passer de l'un à l'autre au sein de votre mémoire.

Protocole 1 : Les références bibliographiques sont développées dans leur intégralité et apparaissent dans le corps du mémoire en note de bas de page, pour indiquer par exemple la référence d'une citation. La mise en forme de la référence sera la même dans les notes infrapaginales et dans la bibliographie, à l'exception de l'inversion NOM / Prénom de l'auteur.

Exemple :

Dans le corps du texte : « *Ainsi que l'a démontré J. Balsamo, les ouvrages des poètes français sont largement diffusés en Italie*¹ »

En note > 1. Jean Balsamo, « Les poètes français et les anthologies lyriques italiennes », *Italique. Poésie italienne de la Renaissance*, n° 5, 2002, p. 9-32.

En bibliographie > BALSAMO, Jean, « Les poètes français et les anthologies lyriques italiennes », *Italique. Poésie italienne de la Renaissance*, n° 5, 2002, p. 9-32.

Attention : on utilise des **abréviations latines en italique** pour éviter les répétitions lorsque l'on renvoie à une référence bibliographique citée précédemment :

- *ibid.* (ibidem) : si, dans la note suivante, on renvoie exactement à la référence qui précède. Ex : *ibid.* p. 37 (ajout espace insécable)
- *op. cit.* (opere citato) : si on renvoie à une œuvre déjà mentionnée de façon complète précédemment. Ex : Jean Balsamo, « Les poètes français », *op. cit.*, p. 12.

Protocole 2 : Les références bibliographiques sont établies, dans le corps du mémoire, selon le modèle de la MLA (Modern Language Association). Elles apparaîtront alors dans le corps du texte (et non en note de bas de page) selon le modèle suivant « Nom de l'auteur (année : pages) » ; tandis que dans la bibliographie on fera apparaître la référence développée dans son intégralité.

Exemple :

Dans le corps du texte : « *Ainsi que l'a démontré J. Balsamo, les ouvrages des poètes français sont largement diffusés en Italie (Balsamo : 2002, p. 9-32)* »

En bibliographie > BALSAMO, Jean, « Les poètes français et les anthologies lyriques italiennes », *Italique. Poésie italienne de la Renaissance*, n° 5, 2002, p. 9-32.

6. La bibliographie

Elle est composée de **différentes sections**. La division par sections peut s'organiser de façons distinctes en fonction des sujets : par pertinence, par hiérarchie etc. Par exemple : Sources ; Ouvrages de références ; Histoire des idées ; Histoire de Naples ; etc. Une division par types de supports (du type sitographie / articles / ouvrages, etc.) est à éviter.

Au sein de chaque section, **l'ordre alphabétique** doit être suivi. En cas de références relevant d'un même auteur, l'ordre chronologique doit être suivi.

Pour les références en format papier :

- Les monographies

NOM Prénom, *Titre* (date de 1ère parution si plusieurs éditions), Lieu d'édition, Maison d'édition, coll. / série « collection », date de publication (et la page si vous citez un extrait ou si vous renvoyez à un passage particulier).

Ex : LOCHERT, Véronique, *L'écriture du spectacle*, Genève, Droz, 2004.

Ex : AUTISSIER David, *Méthode de conduite du changement*, Paris, Dunod, collection Stratégies et management, 2013.

Remarque : Si l'ouvrage est la traduction d'une langue étrangère, il faut noter le titre original ainsi que le nom du traducteur, l'année de publication de l'édition originale. S'il s'agit d'une édition successive, on indiquera entre crochets l'année de la 1ère édition.

- Les ouvrages collectifs

NOM, Prénom (sous la dir. de), *Titre de l'ouvrage*, Lieu d'édition, Éditeur commercial, année de publication.

EX : ROSAND, David (sous la dir. de), *Interpretazioni veneziane*, Venezia, Arsenale editrice, 1984.

- Source/Édition critique

NOM, Prénom (de l'auteur), *Titre de l'ouvrage*, Prénom Nom du responsable de l'édition (éd.), Lieu d'édition, Éditeur commercial, année de publication.

Ex : Jean BODIN, *Colloquium heptaplomeres de rerum sublimium arcanis abditis*, F. Berriot (éd.), Genève, Droz, 1984.

- Article de périodique

NOM, Prénom, « Titre de l'article », *Titre du périodique*, volume, numéro (année de publication), pagination.

Ex : DEMONET, Marie-Luce, « L'invraisemblable semaine », *Cahiers Textuels* 13 (1993), p. 175-194.

Ex : DE VAUJANY François Xavier, « Pour une théorie de l'appropriation des outils de gestion : vers un dépassement de l'opposition conception-usage », *Management & Avenir*, 3, 2006, p. 109-126.

- Chapitre / article dans un ouvrage collectif

NOM Prénom, « Titre de l'article », in P. Nom, *Titre de l'ouvrage*, maison d'édition, coll. / série « collection », date de publication, pagination.

- Document de type thèse, mémoire ou rapport de stage

NOM, Prénom. *Titre de la thèse*. Diplôme. Discipline. Lieu/Université de soutenance, année de soutenance

Ex : COMTAT, Emmanuelle. *Les pieds-noirs et la politique : 40 ans après le traumatisme du rapatriement*. Thèse Science politique. Université Pierre Mendès France, Grenoble, 2006.

Pour les références en format électronique

- Les monographies

NOM, Prénom, Titre de l'ouvrage [en ligne], Lieu d'édition, Éditeur commercial, année de publication. Disponible sur : <URL> (date de consultation).

- Article de périodique

NOM, Prénom. « Titre de l'article », Titre du périodique [en ligne], volume, numéro (année de publication), pagination. Disponible sur : <Adresse URL de la source consultée>. [Consulté le jour mois année].

Ex : CHAPPE, Vincent-Arnaud. « Le cadrage juridique, une ressource politique », *Politix* [en ligne], n°4 (2011/2), p.107-130. Disponible sur : <<http://www.cairn.info/>>. [Consulté le 1er février 2013]

- Document de type thèse, mémoire ou rapport de stage

NOM, Prénom. Titre [en ligne]. Type de travail et niveau. Université et lieu de soutenance, année. Disponible sur : <Adresse URL de la source consultée> [Consulté le jour mois année]

Ex : OUSTRIN, Antoine. Lectures de fascisme français au travers de l'Action française, 1898-1918 [en ligne]. Mémoire de 3e année. Institut d'Etudes Politiques, Grenoble, 2011. Disponible sur : <<http://catalogue.iepgrenoble.bibliobase.com/>>. [Consulté le 1er février 2013]

- Site web

ORGANISME ou NOM, Prénom (dans le cas d'un site personnel). Titre de la page d'accueil [en ligne]. Date de publication. Disponible sur : <Adresse URL de la source consultée>. [Consulté le jour mois année]

Ex : OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE. Le grand dictionnaire terminologique [en ligne]. 2012. Disponible sur : <<http://gdt.oqlf.gouv.qc.ca/>>. [Consulté le 1er février 2013]

7. L'insertion de documents iconographiques

Un document iconographique ne peut être intégré de manière purement illustrative : il doit servir l'argumentation.

Les documents iconographiques peuvent être

> **regroupés en annexes**, en les numérotant ainsi : fig. 1, fig. 2, etc.,

> **ou intégrés dans le corps du texte** selon leur pertinence dans l'argumentation.

En annexe, la référence du document iconographique est insérée sous chaque document. Dans le texte, une note en bas de page renvoie aux annexes avec le numéro de page et le numéro du document.

Chaque illustration sera accompagnée **d'une légende**. Attention à bien insérer la référence complète du document iconographique.

> **Pour un tableau** par exemple, on indiquera : Prénom Nom, Titre, année de réalisation, technique utilisée (si connue), format (si connu), Ville de conservation, Nom du musée et/ou de la collection.

Ex : Piero della Francesca, *La Résurrection du Christ*, 1450-1463, fresque avec ajouts à la détrempe, 225 x 200 cm, Sansepolcro, Pinacoteca comunale.

> **Pour un document iconographique tiré d'internet**, on indiquera : Prénom Nom, Titre de l'image, l'année, le site source et son URL, et enfin le type de licence.

Ex : Mary Cassatt, *The Child's Bath*, 1883. Source : Wikipédia, https://en.wikipedia.org/wiki/The_Child's_Bath#/media/File:Mary_Cassatt_-_The_Child's_Bath_-_Google_Art_Project.jpg, Domaine public. (consulté le ...)

La question des droits de reproduction : veuillez vous assurer que les documents iconographiques accompagnant les textes sont libres de droits.

Si vous insérez plusieurs documents iconographiques, n'oubliez pas de joindre **une table des illustrations** recensant tous les documents graphiques du mémoire dans leur ordre d'apparition, avec mention de la page où elles apparaissent.

8. Quelques conseils typographiques

- La ponctuation

• Les signes simples (le point, la virgule et les trois points de suspension) ne prennent qu'une espace après. À signe simple : espace simple.

- Les signes doubles (les deux points, le point-virgule) prennent une espace insécable avant et une espace après. A signe double : espace double.
- Pas d'espace à l'intérieur des crochets, guillemets, accolades et parenthèses.
- Pas d'espace avant et après le trait d'union et l'apostrophe.
- Utiliser le tiret moyen (ou demi-cadratin : –) pour séparer des segments de phrase. Mettre une espace normale devant et derrière.
- Une espace après le tiret s'il est utilisé pour une énumération. Attention aux points de suspension : soit on met trois points de suspension, soit « etc. »

- **Les capitales**

Vous devez mettre une majuscule initiale :

- en début de phrase, de vers, de citation, de nom propre et de prénom.
- aux noms de peuples et d'habitants lorsque ce sont des noms communs (mais pas lorsqu'ils sont adjectifs qualificatifs ou qu'ils désignent la langue du pays). Ex : Cette actrice italienne aime les Français, mais ne parle pas pour autant le français.
- elles doivent être accentuées. Ex : PALAIS DES CONGRÈS et non PALAIS DES CONGRES

- **Autres**

- oe > œ (ex. sœur, cœur etc).
- Ne pas insérer de doubles espaces dans le texte.
- Utiliser les exposants lorsque le cas se présente (pour les siècles, etc.).
- Séparer par une espace insécable « p., fol., etc., ex. ». Par exemple « p. 4 » et non « p.4 », « fol. 4 » et non « fol.4 » (Le raccourci dans Word est « Majuscule+ctrl+espace »).
- Les numéros des siècles s'écrivent en chiffres romains et non en chiffres arabes : XVIe siècle et non 16e siècle, XIXe siècle et non 19e siècle.
- Toutes les locutions latines doivent être signalées en italique. Ex : *a priori* ou à priori.
- Les nombres s'écrivent la plupart du temps en toutes lettres. Ex : vingt, les années soixante, classe de sixième. En revanche, les dates s'écrivent en chiffre arabe (Ex : 2012), tandis que les siècles et les régimes politiques s'écrivent en chiffre romain (XXIe siècle).

La soutenance du mémoire de stage

1. La composition du jury

La soutenance est **publique** et a lieu **en présentiel**.

Le jury de soutenance est formé de l'enseignant référent (Langue A ou B) et d'un enseignant de l'autre langue de spécialité du candidat.

S'il ou elle en a la possibilité, le **tuteur ou tutrice de stage** est invité à participer à la soutenance en tant que membre du jury. Il est également possible d'inviter des proches ou camarades à votre soutenance. L'ensemble du public devra sortir au moment des délibérations du jury.

La composition du jury est fixée par le Bureau des stages de la Faculté.

2. Le déroulement de la soutenance

La soutenance a une **durée totale d'1h**, découpée en

- 25 min de présentation (10-12 min par langue) ;
- 25 min de discussion (même découpage entre les deux langues de spécialité) ;
- 10 min de délibération et de restitution par les membres du jury (en français).

La présentation reste dans la même thématique que le mémoire. Il est conseillé de redonner les **éléments de contexte** sur la structure d'accueil et les missions effectuées nécessaires à la bonne compréhension de la présentation. Ce propos liminaire consiste ensuite à reprendre des éléments de son travail sans redire ce qui a déjà été écrit, ou du moins en le disant autrement. C'est justement l'occasion de mettre en valeur des aspects qui ne sont présents ni dans l'introduction, ni dans la conclusion. La présentation apporte un **approfondissement sur un ou des points abordés** dans le mémoire en développant au besoin de nouveaux éléments.

Ce propos liminaire doit être préparé en amont, et pourra s'appuyer, le jour de la soutenance, sur **un support écrit** : soit des notes (plan, éléments de langage, points forts, etc.), soit un texte rédigé mais qui ne sera pas lu. Vous prendrez soin d'adopter un **registre de langue adapté** à l'exercice (soutenu/académique) et de ne pas lire vos notes.

Il est également possible de projeter **un PowerPoint** le jour de la soutenance : ce support de présentation sera rédigé pour moitié en anglais et pour moitié en Langue B. Veillez à vous munir d'un ordinateur ou d'une tablette avec adaptateur.

En fonction de votre parcours de formation, de votre stage et de votre sujet de mémoire, il peut être intéressant d'expliquer par exemple dans votre présentation :

- comment en êtes-vous venu.e à choisir ce stage / ce sujet ? Recontextualiser la genèse de votre expérience professionnelle et de votre mémoire.
- comment avez-vous mené vos recherches ? quelles difficultés avez-vous rencontrées ?
- quelles découvertes avez-vous faites, au niveau théorique mais aussi pratique ? qu'est-ce qui vous a paru plus particulièrement motivant ?

- à quelles conclusions pensez-vous avoir abouti ? et comment pouvez-vous les mettre en perspective vis-à-vis de votre problématique de départ ?
- y a-t-il une réalisation en entreprise qui reflète la problématique abordée dans votre travail ?
- ce que vous auriez souhaité mieux faire, ou faire autrement ;
- quelles sont vos perspectives après cette recherche, ce que vous estimez en avoir tiré d'un point de vue académique aussi bien que personnel.

3. Éléments pris en compte lors de l'appréciation et de la notation du mémoire

En plus des éléments rappelés ci-dessus pour l'évaluation du travail écrit :

- Originalité et pertinence de la présentation
- Capacité à échanger avec les membres du jury lors de la discussion : pertinence des réponses apportées, capacité à rebondir, à argumenter etc.
- Qualité de l'expression en Langue A et en Langue B (aisance, erreurs de syntaxe, fautes de prononciation etc.)
- Capacité à mobiliser un registre de langue adapté.

Et après ?

1. La Cérémonie des diplômes

Une cérémonie de remise des diplômes est organisée chaque année pour les étudiant·es de master. Cette cérémonie réunit **l'ensemble des promotions de master**.

La remise des diplômes a lieu l'année suivant la fin du cursus universitaire. En effet, l'établissement des diplômes ainsi que les signatures nécessaires à leur délivrance demandent un certain délai.

La participation à la cérémonie n'est pas obligatoire. En cas d'absence le jour de la remise des diplômes, **différentes modalités de retrait** sont possibles (procuration, envoi par courrier, etc.). Toutes les informations sont disponibles sur le site de la Faculté des Langues.

Aucun diplôme ne peut être délivré avant la date de la cérémonie de remise des diplômes.

Dès la remise du diplôme, l'intégration au **réseau des alumni** de la Faculté des Langues est possible afin de rester en lien avec la communauté universitaire. Tout au long de l'année, des **événements sont organisés à destination des diplômé·es** et le **compte LinkedIn de la Faculté des Langues** permet de suivre l'actualité de la Faculté et de développer son réseau professionnel.

2. Les réseaux sociaux de la Faculté des Langues

La communication de la Faculté des Langues repose sur plusieurs canaux complémentaires.

Les actualités de la Faculté sont diffusées tout au long de l'année **via les réseaux sociaux (Instagram, LinkedIn et Facebook)**, permettant de relayer les événements et la vie du campus. Une **newsletter mensuelle** est également envoyée sur les adresses mail universitaires afin de centraliser les informations importantes et les événements à venir.

À l'échelle de l'université, les étudiants peuvent également consulter les actualités générales **via l'intranet étudiant de l'Université Lyon 3**, qui constitue un espace centralisé d'information institutionnelle.

Enfin, le site internet de la Faculté des Langues constitue un outil central pour suivre les actualités et les événements à venir.

Durant vos mobilités et votre stage, restez connectés et consultez régulièrement votre messagerie universitaire !

3. Le réseau des alumni

Le réseau alumni de la Faculté des Langues a pour objectif de permettre aux diplômé·es de **conserver les liens tissés** pendant leurs études, tout en constituant un véritable **réseau d'entraide**

au service des étudiant·es et des jeunes diplômé·es.

Tout au long de l'année universitaire, plusieurs **événements de networking** sont organisés afin de favoriser les rencontres entre diplômé·es et étudiant·es de la Faculté. Ces temps d'échange permettent d'aborder les enjeux du monde professionnel, les débouchés des différentes formations, les parcours de carrière et de créer des liens susceptibles de déboucher sur des opportunités professionnelles. Disposer d'un réseau d'alumni facilite en effet l'accès à des contacts professionnels et peut favoriser l'insertion sur le marché du travail.

L'ensemble des étudiant·es et diplômé·es de la Faculté des Langues est invité à rejoindre ce réseau. L'adhésion est possible à tout moment, dès les études ou après l'obtention du diplôme, grâce au **formulaire d'inscription dédié** : <https://enquete.univ-lyon3.fr/index.php/955651?lang=fr>

Par ailleurs, le réseau alumni favorise également le développement de collaborations entre diplômé·es. De nombreux projets entrepreneuriaux, évolutions de carrière ou opportunités de recrutement peuvent ainsi naître au sein de cette communauté, notamment grâce aux liens entretenus avec d'anciens camarades.